



MUNICIPALITÉ DE MAYO
COMTÉ DE PAPINEAU
www.mayo.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2016

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de la susdite municipalité, conformément à l'article 956 du Code municipal, à l'effet que le Conseil de ladite municipalité adoptera le budget pour l'année 2016 lors d'une session extraordinaire qui se tiendra le lundi 14 décembre 2015 à 19h30 au centre municipal situé au 20, chemin McAlendin à Mayo, Québec.

Les délibérations du Conseil et la période de questions qui suivra porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ À Mayo, ce 2^e jour de décembre 2015.

Martin Cousineau, CPA, CMA.
Secrétaire-Trésorier